



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2022, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **514-2022** modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ainsi qu'en version électronique : <https://villest-tite.com/wp-content/uploads/2022/05/0151-reglement-514-2022-permis-food-truck.pdf>

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 24 mai 2022.

A handwritten signature in blue ink that reads "Me Julie Marchand".

Me Julie Marchand,
Greffière